



Perspectives du personnel ex. ouvrier

Le LCGB-SESME se montre étonné sur la publication récente d'un tracte du syndicat co-contractant au sujet d'un plan d'action sur les avertissements au niveau du personnel de statut ex. ouvrier sur base de l'évaluation professionnelle.

Pour le LCGB-SESME, la manière d'agir du responsable des Ressources Humaines site de Belval représente une interprétation inacceptable de la convention collective du travail.

Sous le prétexte de qualifier les contremaîtres comme insuffisamment habitués aux formalités de l'entretien professionnel, le responsable des Ressources Humaines se prend la liberté de prendre en charge le volet des entretiens afin de pouvoir abuser du système d'évaluation pour faire tourner l'entretien professionnel à un entretien d'avertissement.

Le LCGB-SESME constate que cette méthode d'agir donne une toute autre dimension à ce problème. En accusant la maîtrise, le groupe patronal entend cacher ses propres fautes et défauts et a franchi le pas vers l'ouverture d'une nouvelle lutte des classes, à savoir cette fois entre ses propres salariés. Une formation adéquate de l'appréciateur aurait été une meilleure réponse et le recensement des fiches de compétences, justifiant les valeurs d'appréciation, aurait dû être réalisé dans les délais prévus.

Le LCGB-SESME s'oppose à cette manière d'agir du groupe patronal.

Dans ce même contexte, le LCGB-SESME s'interroge aussi au sujet de la suite dans le dossier de la convention collective de travail.

Finalement, nous tenons à informer le personnel d'ArcelorMittal, que les délégués du LCGB-SESME resteront fidèles à leur principe de base qui est la défense des intérêts de tous les salariés. Nous n'avons pas besoin de nous cacher derrière des soi-disant plans d'actions. Le personnel a besoin de support et de soutien et non d'activisme déplacé.

Communiqué par le LCGB-SESME, le 17.03.2010